

LM/MKA.3.1.77.
REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE
DES IMPOTS

SERVICE CENTRAL DE
ADMINISTRATION GENERALE

DIVISION DU PERSONNEL
--

D E C R E T N° 77/175 Du 20 avril 1977

portant inscription au tableau d'avance-
ment de l'année 1976 des fonctionnaires
des cadres de la catégorie A, Hiérarchie
I des SAF (IMPOTS).--

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN,

Vu l'Acte fondamental du 5 avril 1977;

Vu la Loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut
général des fonctionnaires des cadres de la République Popu-
laire du Congo;

Vu l'arrêté n° 2.087/PP du 21 juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62/130/PP du 9 mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires;

Vu le décret 62-197/PP-PC du 5 juillet 1962 fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi
15/62 du 3 février 1962;

Vu le décret 62-198/PP-PC du 5 juillet 1962;

Vu le décret 62-426/PP-PC du 29 décembre 1962
fixant le statut des cadres de la catégorie A des SAF;

Vu le décret 65-170/PP-PC du 25 juin 1965 règle-
mentant l'avancement des fonctionnaires;

Vu le décret 71-247 du 26 juillet 1971 modifiant le
tableau hiérarchique de la catégorie A des Services Adminis-
tratifs et Financiers en ce qui concerne les Contributions
Directes, l'Enregistrement et le Trésor, abrogeant et rempla-
çant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 15, 16, 21
et 22 du décret n° 62-426/PP du 29 décembre 1962;

Vu le décret 74-470 du 31 décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret 62/196 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

Vu l'acte n°001 du 3 avril 1977 structurant le Comité
Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan;

Vu le Décret N° 77/165 du 5/4/77 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres;

Vu les Procès-Verbaux de la Commission Paritaire
d'Avancement et de Sécurité Sociale en date du 23 décembre
1976 dans le cadre de la Trilogie Déterminante;

ARTICLE 1er.-- Sont inscrits au tableau d'avancement au titre
de l'année 1976, les fonctionnaires des cadres de la catégorie
A, Hiérarchie I des SAF (IMPOTS) dont les noms suivent :

...../.....

INSPECTEUR

Pour le 4° échelon - A 2 ans

Mr. GAKOSSO Edouard D.G.I. - (B/ville)

Pour le 1er échelon du grade
d'Inspecteur Principal - A 2 ans

Mr. BINGUANI Fidèle Dtion Gle Industrie - (B/ville)

Pour le 2° échelon du grade
d'Inspecteur Principal
A 2 ans

Mr. DIATSOUIKA Hyacinthe D.G.I. - (B/ville)

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 20 avril 1977

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement, Ministre du Plan;

Le Ministre des Finances,

H. L O P E S.

Commandant Louis Sylvain GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux

A. MOUISOU-POATY.

AMPLIATIONS :

- SGCM/BC 3
- JOPEC 1
- DGT.DCGPCE 4
- D.F. 4
- C.F. 1
- M.F. 1
- D.G.I. 4
- Dtion Gle Ind.B/ville1
- Intéressés 6
- Dossiers 6/31